



POLITIQUE DE LOCATION DE PLATEAUX

Préparé par

Diffusion Momentum

Emplacement

Le Carré 150

DATE

Jul 3, 2024



Tout savoir sur la

Location de nos espaces



Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| 1. PRÉAMBULE..... | 7 |
| 2. DÉFINITIONS DES TERMES..... | 7 |
| 3. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DEMANDES..... | 8 |
| 3.1 FORMULAIRE..... | 8 |
| 3.2 RÈGLES DE PRIORITÉ EN CAS D'ACTIVITÉS COÏNCIDENTES | 8 |
| 4. ESPACES LOCATIFS..... | 9 |
| 4.1 SALLE LES-FRÈRES-LEMAIRE | 9 |
| 4.2 CABARET GUY-AUBERT | 9 |
| 4.3 STUDIO MONIQUE-BOURGEOIS | 10 |
| 4.4 LOUNGE LAURIER | 10 |
| 4.5 TERRASSE DANIEL-GAUDREAU | 10 |
| 4.6 GRAND FOYER VICTORIAVILLE-ET-SA-RÉGION | 10 |
| 5. SERVICES OFFERTS | 11 |
| 5.1 SERVICE TECHNIQUE | 11 |
| 5.5.1 ÉQUIPE TECHNIQUE..... | 11 |
| 5.1.2 ÉQUIPEMENT DE SON, D'ÉCLAIRAGE ET DE SCÈNE | 11 |
| 5.2 Service d'accueil | 12 |
| 5.2.1 Produits dérivés..... | 12 |
| 5.2.2 Stationnements..... | 12 |
| 5.3 Service de bar | 13 |
| 5.3.1 Frais de service | 14 |
| 5.4 SERVICE ALIMENTAIRE | 14 |
| 5.4.1 TRAIEUR « ZÉRO DÉCHET » | 14 |
| 5.4.2 CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT DES NORMES ALIMENTAIRES | 14 |
| 5.5 SERVICE DE VESTIAIRE..... | 15 |
| 5.6 SERVICE DE BILLETTERIE..... | 15 |
| 5.6.1 REDEVANCES | 15 |
| 5.6.2 FRAIS DE SERVICE, DE BILLETTERIE ET D'ANNULATION..... | 15 |
| 5.6.3 BILLETS DE FAVEURS..... | 16 |
| 5.7 SERVICE DE PUBLICITÉ | 16 |
| 6. ÉCRORESPONSABILITÉ | 17 |



| | |
|----------------------------------------------|----|
| 7. BRIS ET DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL..... | 17 |
| 8. ASSURANCES | 17 |
| 9. LOIS ET RÈGLEMENTS | 17 |
| 9.1 IGNIFUGEAGE | 17 |
| 9.2 EFFETS PYROTECHNIQUES D'INTÉRIEURS | 18 |
| 9.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ | 19 |
| 9.4 DROITS D'AUTEUR | 21 |
| 10. CONTRAT ET PAIEMENT | 21 |
| 10.1 DISPOSITIONS FINALES..... | 21 |
| ANNEXE A – TARIFICATION DES ESPACES | 22 |
| ANNEXE B – TARIFICATION À LA CARTE | 24 |
| INFORMATION..... | 25 |



POLITIQUE DE LOCATION DE PLATEAUX

1. PRÉAMBULE

Diffusion Momentum est un organisme sans but lucratif fondé en 2001. Il a pour mission la diffusion pluridisciplinaire de spectacles professionnels et la diffusion des arts visuels et médiatiques contemporains. Il agit également à titre de gestionnaire de l'espace culturel de Victoriaville, Le Carré 150, afin d'y présenter un ensemble de manifestation diverses et d'activités de médiations artistiques, pour répondre à sa mission.

Diffusion Momentum veut, par la politique de location et d'utilisation des espaces et des équipements :

- Énoncer les modalités d'application des règles relatives à la location des espaces et des équipements de Diffusion Momentum ;
- Énoncer les modalités de tarification en lien avec l'utilisation des espaces et des équipements de Diffusion Momentum ;
- Épauler les organismes sans but lucratif de la Ville de Victoriaville et la région pour s'inscrire dans une démarche de collaboration pour assurer l'accessibilité des ressources disponibles.

Que ce soit pour la tenue d'un spectacle amateur, d'une conférence, d'une réunion d'affaires ou de tous autres types d'événements, plusieurs espaces sont disponibles à la location. En plus de vous retrouver dans un environnement inspirant, moderne et chaleureux, le locataire aura à sa disposition tous les systèmes et équipements technologiques ainsi que le soutien d'une équipe de professionnels aguerris et consciencieux.

Les conditions et modalités énoncées dans la présente politique de location de plateaux régissent tous les locataires des espaces. Diffusion Momentum se donne préséance en ce qui a trait à l'utilisation des espaces et des équipements pour ses activités artistiques et de diffusion et se réserve le droit d'accepter ou non une demande de location.

Diffusion Momentum s'autorise à modifier ou à amender la Politique de location de plateaux à tout moment et pour toute raison.

2. DÉFINITIONS DES TERMES

« Bien immeubles »

Se dit l'édifice de Diffusion Momentum qu'est Le Carré 150. Ce sont des biens qui ne peuvent être déplacés (bâtiments, terrains).

« Bien meubles »

Se dit du mobilier, de l'outillage et de l'appareillage ou non à la bâtisse et appartenant à Diffusion Momentum.

« DM » ou « nous »



Signifie Diffusion Momentum, en sa qualité de locateur.

« Espace locatif »

Signifie les différents espaces et salles de spectacle que Diffusion Momentum peut louer à un locataire.

« Locataire à but non lucratif »

Regroupement d'individus constitué à des fins sociales, culturelles, philanthropiques, scientifiques, professionnelles, sportives, de loisirs ou autres, utilisant des locaux de Diffusion Momentum, et qui n'a pas l'intention de faire des gains pécuniaires à partager entre les membres.

« Location à but lucratif »

Individu ou organisme utilisant des locaux de Diffusion Momentum pour des activités commerciales à son profit.

« Locataire »

Tout locataire à but non lucratif qui fait la location ou la réservation d'un espace locatif ou d'équipements.

« Locateur »

Diffusion Momentum ou un de ses représentants agissant en son nom.

3. PROCESSUS DE TRAITEMENT DES DEMANDES

3.1 FORMULAIRE

Toute demande pour la tenue d'une activité de location être transmise au moyen du formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : [Formulaire de demande de location](#).

Le formulaire est transmis directement au service des opérations spectacles et locatives de Diffusion Momentum.

La date limite pour soumettre le formulaire est fixée à 30 jours avant l'événement, afin de permettre une planification adéquate et d'assurer la disponibilité des installations. Diffusion Momentum planifie sa programmation plus d'un an à l'avance, le locataire se doit donc de réserver le plus tôt possible en complétant le formulaire de demande.

3.2 RÈGLES DE PRIORITÉ EN CAS D'ACTIVITÉS COÏNCIDENTES

Lorsque les activités de location visées par la présente politique de location de plateaux entrent en conflit avec le calendrier des activités culturelles, ces dernières ont priorité, de même que les activités internes ont priorités sur les activités externes.

La décision de permettre ou de refuser une location de plateau demeure à la discrétion de Diffusion Momentum.



4. ESPACES LOCATIFS

4.1 SALLE LES-FRÈRES-LEMAIRE

Salle de concert à l'italienne, distribuée sur trois niveaux. Elle fait vivre une expérience intimiste entre l'action se déroulant sur scène et le spectateur. Ses panneaux acoustiques en bois perforé et l'intégration des dernières technologies en matière de communication, de scénographie et de multimédia promettent aux spectateurs une expérience des plus spectaculaires.

- Capacité : jusqu'à 855 places, se distribuant sur trois niveaux :
 - 1^{er} niveau - Parterre (incluant les loggias) – 547 places ;
 - 2^e niveau – Corbeille – 158 places ;
 - 3^e niveau – Balcon – 150 places.
- Configurations offertes :
 - Assis, avec sièges réservés : les sièges pairs sont du « Côté cour » (côté droit) et les sièges impairs sont du « Côté jardin » (côté gauche)
 - Assis, en admission générale : les spectateurs occupent les sièges selon le principe du « premier arrivé, premier servi ».

4.2 CABARET GUY-AUBERT

Espace multifonctionnel, modulable au gré des besoins des spectacles et des événements qui s'y produisent. Ici, la configuration variable de cette boîte noire permet de tenir des manifestations artistiques ou autres en formule cabaret, debout ou encore hybride. Le système de trampoline caractérise cet espace, lui donnant ainsi toute la flexibilité nécessaire au niveau de l'accrochage des accessoires et de son éclairage.

- Capacité : jusqu'à 450 personnes selon la configuration choisie :
 - 282 personnes maximum en formule assise ;
 - 160 personnes maximum en formule banquet ;
 - 450 personnes maximum en formule debout.
- Configurations offertes :
 - Assis, avec sièges réservés : tables cabaret basses de 4 personnes et tables bistro de 2 à 4 personnes, maximum de 282 places ;
 - Assis, en admission générale : les spectateurs occupent les sièges selon le principe du « premier arrivé, premier servi », maximum de 282 places;
 - Assis et debout, formule hybride avec tables cabaret basses et gens debout ;
 - Assis, formule banquet avec 16 tables rondes et 10 places par table, maximum de 160 places;
 - Debout, admission générale, maximum de 450 personnes ;
 - Aucun mobilier ou cas échéant la jauge sera revue à la baisse ;
 - En cas de besoin, un espace peut être aménagé pour des personnes à mobilité réduite. La demande doit être faite lors de l'achat des billets au plus tard la veille du spectacle.

4.3 STUDIO MONIQUE-BOURGEOIS

Endroit multifonctionnel, le Studio Monique-Bourgeois contribue à dynamiser le secteur en laissant transparaître les différentes activités artistiques, culturelles ou corporatives qui s’y déroulent. Un studio avec vue directe sur la vie urbaine, qui communique également avec la Terrasse Daniel-Gaudreau.

- Capacité : jusqu’à 120 selon la configuration choisie :
 - 100 à 120 personnes maximum en formule cocktail ;
 - 90 personnes maximum avec chaises amovibles ;
 - 90 personnes maximum en formule banquet ;
- Configurations offertes :
 - Formule cocktail : tables standing hautes avec tabourets avec option scène ou espace traiteur, maximum de 100 places selon la configuration ;
 - Assis, en admission générale : les spectateurs occupent les sièges selon le principe du « premier arrivé, premier servi », maximum de 90 places;
 - Assis, formule banquet avec 8 tables de 10 places par tables, maximum de 80 places.

4.4 LOUNGE LAURIER

Espace détente au chic urbain, le Lounge Laurier se pare des différents artefacts conservés de l’ancien Cinéma Laurier. C’est un lieu de rencontre avant, pendant et après votre spectacle, mais c’est aussi le lieu idéal pour accueillir vos invités avant une réception ou encore pour un dévoilement ou une conférence de presse.

- Capacité : jusqu’à 150 personnes selon la configuration ;
- Configuration offerte : plan d’aménagement fixe avec possibilité de légers ajustements.

5.5 TERRASSE DANIEL-GAUDREAU

Espace extérieur agrémenté de verdure, la Terrasse Daniel-Gaudreau a tout récemment été rénové pour pouvoir accueillir différents événements artistiques et culturels. Avec son design moderne et sa scène indépendante, ce nouvel espace offre la possibilité d’allier art et nature au sein même de notre centre-ville vivant et dynamique.

- Capacité : jusqu’à 100 personnes maximum ;
- Configuration offerte : plan d’aménagement fixe sans aucune modification possible.

4.6 GRAND FOYER VICTORIANVILLE-ET-SA-RÉGION

Vaste espace d’accueil au pied d’un escalier magistral, le Grand Foyer Victoriaville-et-sa-région a su démontrer sa grande versatilité à l’occasion des activités d’inauguration et des nombreux vernissages du Centre d’art. Bref, pour un cocktail ou toute autre manifestation publique, ce grand espace vitré bénéficiant d’un espace-bar et d’un vestiaire est idéale pour un événement.

- Capacité : jusqu’à 350 personnes selon la configuration choisie ;
- Configuration offerte : plan d’aménagement selon vos besoins, l’ajout de mobilier réduit automatiquement la jauge permise.



5. SERVICES OFFERTS

5.1 SERVICE TECHNIQUE

5.5.1 ÉQUIPE TECHNIQUE

Nos forfaits comprennent un nombre d'heures estimées pour le bon déroulement de l'événement et toutes les heures supplémentaires effectuées par les techniciens seront à la charge du locataire aux taux inscrit dans l'Annexe B.

L'équipe technique pour la grande salle Lemaire est obligatoirement formée d'une base minimum de 5 techniciens : 1 x chef éclairagiste ; 1x chef plateau et 2 x techniciens polyvalents pour la plus grande partie des forfaits de location.

Pour ce qui est du cabaret, l'équipe technique de base varie selon les besoins de l'activité de location.

À la suite de l'analyse des besoins, Diffusion Momentum se réserve le droit d'ajouter les services de personnel supplémentaires, et ce aux frais du location. Ex : 1 x chef vidéo ou autre (voir la tarification dans l'annexe B).

Un devis technique (plan d'éclairage, plan de sonorisation, plan de scène, horaire, etc.) ainsi que le formulaire technique doivent être envoyés à la directrice des opérations spectacles et locatives de Diffusion Momentum au moins un mois avant la tenue de l'événement.

Une pause de 15 minutes est obligatoires pour toute l'équipe de Diffusion Momentum à l'intérieur de chaque période de 4 heures.

Les périodes de repasse devront se prendre entre 11h et 14h et entre 16h et 18h ou après un maximum de 5h de travail consécutif. Si les techniciens sont requis pour plus de 5h de travail consécutif, chaque technicien a droit à une période de 30 minutes de repas. Le temps de repas sera au frais du locataire, et ce, chaque technicien qui est tenu de rester sur place.

Durant les périodes de repas, les techniciens n'étant pas présents, la scène ne sera pas accessible à qui que ce soit à moins d'une entente prise au préalable.

5.1.2 ÉQUIPEMENT DE SON, D'ÉCLAIRAGE ET DE SCÈNE

Une grande majorité des équipements techniques sont inclus dans le coût de location. Dépendamment de la salle à louer.

Par ailleurs, certains services et équipements sont facturables à l'utilisation (voir l'annexe B pour la tarification).

5.2 Service d'accueil

À la suite de la l'analyse des besoins, Diffusion Momentum présentera une soumission au locataire d'établir les besoins du personnel requis. Le nombre d'employés et les heures estimées pour le personnel d'accueil, de gérance et d'entretien seront ajustés en fonction de l'activité. La facturation sera basée sur les heures réellement travaillées afin d'assurer une transparence et une équité dans nos tarifs.

Dans les forfaits, un certain nombre d'heures de montage/démontage est inclus. Toutes modifications ou ajouts au plan de montage de base vous seront facturés. Certaines demandes de configurations ne seront pas permises puisque nous devons prendre en considération les corridors de dégagement ainsi que toutes les normes de sécurité du bâtiment. Il est primordial de suivre et de respecter les plans établis.

5.2.1 Produits dérivés

Un frais de 10% des recettes sera chargé au locataire si c'est le personnel de Diffusion Momentum qui prend en charge la vente. Dans le cas où le locataire effectue lui-même la vente de produits dérivés, aucun frais de vente supplémentaire ne sera chargé.

5.2.2 Stationnements

Le stationnement à l'arrière du Carré 150 est régi par la ville de Victoriaville, donc il est du devoir des locataires d'assurer les frais reliés à leur séjour. Le quai de déchargement n'est pas un stationnement. Son usage est limité uniquement au déchargement.

5.3 Service de bar

Diffusion Momentum dispose, pour chacune des salles de spectacles et des espaces locatifs, d'un bar. Les services de bar sont inclus dans le coût de location. Diffusion Momentum est l'unique exploitant des bars. Il détient un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

Conformément à la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux, relative aux détenteurs de permis, les locataires ne sont pas autorisés à apporter quelques boissons alcoolisées que ce soit dans l'enceinte de Diffusion Momentum incluant dans les loges. Aucun paquet cadeau ne peut contenir des boissons alcoolisées et aucune boisson alcoolisée achetée au bar ne peut être consommée à l'extérieur du bâtiment.

| Service de bar / Frais de service – 2025-2026 | | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Cocktail et/ou 5 à 7 ; Consommation gratuites lors des locations seulement | Système de coupon : VALIDE SEULEMENT si l'organisation paie pour les invités ou une partie de ses invités | | |
| | | Prix /coupon | Pourboires |
| | Coupon à 9.50\$ Taxes et service inclus : Vin blanc ou rouge Mérimas, bières 12 oz ou breuvages non alcoolisés | 8.50\$ | 1.00\$ |
| | Coupon à 11.50\$ Taxes et service inclus : Tout, incluant les spiritueux | 10.00\$ | 1.50\$ |
| | Eau perrier, jus et boissons gazeuses | Prix selon votre sélection | 0.50\$ |
| | Service au verre : cocktails, mocktails, bières | Prix selon votre sélection | 1.00\$ |
| | Service à la bouteille : 6 verres/bouteille | Prix selon votre sélection | 5.00\$ |
| | Service de remplissage et/ou cocktail de plus de 1000\$ avant taxes | Prix selon votre sélection | 15% |
| | Si les invités paient eux-mêmes leurs consommations : les prix en vigueur sont ceux de notre carte d'alcool et le pourboire est discrétionnaire. | | |
| Réunions AGA Conférences de presse, etc. | Tous les items disponibles lors de l'événement sont vendus selon le prix sur la carte d'alcool, à l'exception d'une entente entre les deux parties qui seront présents au contrat. | | |
| | Pourboires | 30\$ pour 1 serveur pour la première tranche de 4 heures : sert à couvrir les moments de ravitaillement et le service pendant la pause et autres. | |
| | | 50\$ pour 1 serveur pour plus de 4 heures : sert à couvrir les moments de ravitaillement et le service pendant la pause et autres. | |
| | | S'il y a un dîner ou un souper et que l'organisateur paie pour leurs invités, mais pas en système de coupon, 15% de pourboire avant taxes sera facturé en plus du 30% ou du 50\$ du départ | |
| Si les invités paient eux-mêmes leurs consommations : les prix en vigueur sont ceux de notre carte d'alcool et le pourboire est discrétionnaire. | | | |

Diffusion Momentum offre, à sa clientèle, une magnifique carte d'alcools complets avec un vaste choix de produits québécois. Ce menu est sujet à changer à tout moment selon la disponibilité des produits.

5.3.1 Frais de service

| | |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Loges hospitalité : artiste ou locataire | Les breuvages et/ou le catering pour un artiste invité peut être pris en charge par Diffusion Momentum. Vous devez en aviser la personne en charge du contrat pour qu'elle ajoute à l'entente. Les prix en vigueur pour l'hospitalité sont au prix coûtant, donc la facturation sera faite seulement sur ce que vous avez consommé au prix du fournisseur. |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

5.4 SERVICE ALIMENTAIRE

Diffusion Momentum n'offre pas de service de traiteur, le locataire est responsable de toute prestation de service alimentaire organisée lors de leurs événements. Tout service alimentaire devra respecter les normes d'hygiène, de salubrité et d'écoresponsabilité.

Nous encourageons nos locataires à travailler avec des fournisseurs de confiance et à veiller à ce que tout personnel impliqué dans la manipulation ou la préparation des aliments soit correctement formé et certifié. Il est également de la responsabilité des locataires de s'assurer du nettoyage et de la désinfection appropriée des zones utilisées pour la préparation et la consommation des aliments. Diffusion Momentum se dégage de toutes responsabilités en lien avec le non-respect de certaines de ces directives.

5.4.1 TRAIEUR « ZÉRO DÉCHET »

Dans le cadre de notre engagement envers le développement durable, Diffusion Momentum demande au locataire d'opter pour des traiteurs « zéro déchet » lors de leur événement. Nous soutenons fermement les pratiques respectueuses de l'environnement et nous encourageons le locataire à choisir des fournisseurs qui partagent notre vision de réduction des déchets.

Grille de recommandations

| Items à proscrire | Items souhaités |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Emballage à utilisation unique, suremballage | Contenants réutilisables avec couvercles |
| Contenants à usage unique et ustensiles en plastique | Vaisselle et ustensiles lavables, sinon compostables |
| Pailles | Pailles réutilisables, sinon dégradables sans emballage |
| Verrines et ustensiles de cocktail en plastique | Alternative en matière réutilisable : porcelaine et bois sinon bambou |

Nous mettons à votre disposition, un bac de compost et un bac de récupération afin de que vous puissiez disposer de l'ensemble des déchets de manière convenable et écoresponsable.

En choisissant un traiteur « zéro déchet », non seulement vous contribuez à la préservation de notre planète, mais vous participez également à la création d'un avenir plus durable pour les générations futures.

5.4.2 CONSÉQUENCES D'UN NON-RESPECT DES NORMES ALIMENTAIRES

Sachez que Diffusion Momentum se réserve le droit de refuser qui ne respecte pas les normes établies ci-haut en matière de salubrité et/ou de développement durable.

5.5 SERVICE DE VESTIAIRE

Diffusion Momentum dispose d'un vestiaire situé au rez-de-chaussée. Le service de vestiaire est inclus dans le coût de location. Si le vestiaire est offert gratuitement par le locataire pour un événement, les coûts facturables sont de 2\$/manteau.

L'utilisation du vestiaire est obligatoire du 1^{er} novembre au 30 mars pour tous les locataires qui utilisent le Cabaret Guy-Aubert afin de maximiser l'espace disponible en salle et de sécuriser les zones de circulations. Veuillez noter que Diffusion Momentum se réserve le droit de devancer l'ouverture ou de prolonger la saison du vestiaire sans préavis selon les conditions météorologiques annoncées.

5.6 SERVICE DE BILLETTERIE

Diffusion Momentum est le seul responsable de l'impression des billets pour les activités présentées au Carré 150. Le locataire s'engage à respecter le cadre régissant l'utilisation du service de billetterie décrit dans la Politique de billetterie de Diffusion Momentum.

Le service complet de billetterie dont la mise en vente, la vente par téléphone, au comptoir et en ligne sont inclus dans les frais de location de salle ainsi que les services d'un employé de billetterie lors de votre événement si le service de billetterie a été demandé par le locataire.

5.6.1 REDEVANCES

| Salle | Frais (Taxes incluses) | Répartition |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------|
| Les-Frères-Lemaire | 7.00\$ | Le billet de 30.01\$ et plus inclut une redevance de 7\$/billet. |
| | 5.00\$ | Le billet de 30.00\$ et moins inclut une redevance de 5\$/billet. |
| Cabaret Guy-Aubert | 5.00\$ | Le billet de 30.01\$ et plus inclut une redevance de 5\$/billet. |
| | 3.00\$ | Le billet de 30.00\$ et moins inclut une redevance de 4\$/billets. |
| Ex. : Billet régulier Salle Les-Frères-Lemaire 22\$ taxes incluses + Redevance taxes incluses 5\$ = Prix de vente final taxes incluses 27\$ | | |

5.6.2 FRAIS DE SERVICE, DE BILLETTERIE ET D'ANNULATION

| | |
|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.5% | Frais de cartes de crédit facturés au locataire en fonction des billets vendus, applicable sur VISA et MasterCard |
| 3\$/billet | Frais relatifs à l'achat de billet en ligne et téléphonique par billet (Frais assumés par l'acheteur) |
| 2\$/billet | Frais de réimpression de billet pour billets perdus, volés ou oubliés (Frais assumés par l'acheteur) |
| 2\$/billet | Frais pour changement de siège ou de changement d'heure de représentation pour la même location (Frais assumés par l'acheteur) |
| 1\$/billet | Frais d'impression (Frais assumés par l'acheteur) |

| | |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 4\$ | Frais de poste (Frais assumés par l'acheteur) |
| 150\$ | Frais d'annulation minimum applicable à la suite de l'annulation de l'événement en plus d'un frais de 3\$ par billet pour la gestion d'annulation. |
| | Aucun remboursement de billet ne sera accepté pour les locations |
| | Aucune promotion du Carré 150 n'est applicable sur l'achat de billets d'événements locatifs |

5.6.3 BILLETS DE FAVEURS

Le locataire peut bénéficier d'une quantité de billets de faveur qu'il pourra remettre à ses partenaires et/ou donateurs. La quantité est limitée selon la charte ci-dessous.

| Salle | Nb de billet |
|-------------------------------------|--------------|
| Salle Les-Frères-Lemaire | 26 |
| Cabaret Guy-Aubert – formule assise | 6 |
| Cabaret Guy-Aubert – formule debout | 10 |

* Si le locataire souhaite avoir ses billets de faveurs en version papier, les frais d'impression lui seront facturés.

Au-delà de cette limite, et sur chaque billet de faveur supplémentaire ou de billets réservés par le locataire, les redevances seront chargées au locataire selon la charte de redevances ci-haut.

5.7 SERVICE DE PUBLICITÉ

Le locataire est responsable de faire la promotion de son événement. Diffusion Momentum s'engage à publier l'événement dans le calendrier des activités sur son site Internet si le service de billetterie est utilisé par le locataire.

L'utilisation du logo de Diffusion Momentum n'est pas permise, sauf si elle fait l'objet d'une autorisation et d'une approbation du service des communications du Carré 150.

Si le locataire souhaite qu'un programme soit distribué lors de son événement, celui-ci doit en assumer les coûts de production et d'impression. Afin de respecter notre démarche de développement durable et de limiter les impressions, nous encourageons l'utilisation d'affichage avec code QR ou l'inclusion d'un lien dans le courriel de rappel d'achat envoyé à la clientèle par notre système de billetterie 3 jours avant l'événement si le service de billetterie a été retenu.

Le locataire qui souhaite se prémunir d'opportunités publicitaires supplémentaires doit communiquer avec le département des opérations spectacles et locatives. Un *Guide d'opportunité publicitaire locatives* a été élaboré, dans lequel il est possible de bénéficier d'un ensemble de forfaits adaptés à votre événement.



6. ÉCRORESPONSABILITÉ

Diffusion Momentum possède un plan de développement durable qui est disponible en ligne. Nous souhaitons sensibiliser les locataires aux impacts d'un événement en salle en demeurant à l'écoute des mises en œuvre de leurs mesures écoresponsables. Nous encourageons vivement les locataires à adopter des pratiques écoresponsables lors de l'utilisation de nos espaces. Cela se traduit par la gestion efficace des déchets, la réduction de la consommation d'énergie et d'eau, ainsi que le recours à des matériaux durables lorsque cela est possible. En travaillant ensemble pour minimiser notre empreinte écologique, nous contribuons à créer un environnement plus durable pour les générations futures.

7. BRIS ET DÉTÉRIORATION DU MATÉRIEL

Il est interdit de perforer, clouer ou d'apposer du ruban adhésif ou des punaises sur les murs, les plafonds et le plancher des espaces loués. Les confettis, l'utilisation du feu (chandelles), les appareils de cuisson portatifs et les bonbonnes de gaz de propane sont également interdits à l'intérieur du bâtiment.

En cas de bris ou de détérioration des locaux ou du matériel, intentionnel ou non intentionnel, Diffusion Momentum informera le locataire des bris, effectuera la ou les réparations nécessaires et lui fera parvenir une facture.

8. ASSURANCES

Pour la durée de la location, le locataire doit se prévaloir d'une police d'assurance-responsabilité d'au moins 2 000 000\$ à ses frais couvrant l'ensemble des biens matériels contre tout dommage, que ce soit par le feu, vol ou autre. Cette police d'assurance doit être remise au plus tard 14 jours avant l'événement.

Diffusion Momentum se dégage de toutes responsabilités concernant le vol, la perte ou le bris de matériels et d'équipements fournis par le locataire à l'intérieur de ces locaux.

9. LOIS ET RÈGLEMENTS

Le locataire est responsable de respecter toutes autres lois ou règlements qui régissent ses activités ou celles de ses employés et/ou sous-traitants. S'il devait y avoir manipulation d'effets pyrotechniques pendant la location, vous devrez vous conformer à la réglementation applicable et obtenir au préalable le certificat requis en vertu de la réglementation fédérale en cette matière.

9.1 IGNIFUGEAGE

Si vous avez des décors à disposer ou à accrocher sur scène, il est important d'utiliser des produits ignifugés et d'en fournir le certificat comme preuve. Ignifuger signifie enduire un matériel (textile, carton, bois, etc.) avec une solution pare-feu afin de ralentir l'inflammabilité.

L'ignifugeage consiste à appliquer un produit ignifugeant (contre le feu) sur divers matériaux. Ceux-ci seront ignifugés grâce au changement de leur structure moléculaire en surface. L'ignifugation a donc comme objectif de retarder ou arrêter la propagation des flammes sur les matériaux traités.



Diffusion Momentum exige un certificat d'ignifugation pour les décors et accessoires situés à proximité de sources de chaleur ou d'équipements électriques. Cette exigence s'inscrit dans le respect des réglementations et normes en vigueur en matière de protection contre les incendies.

| Décor : | Accessoire : |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Le décor désigne l'ensemble des éléments fixes ou mobiles présents sur scène qui sont utilisés pour créer l'environnement visuel d'une production. Il sert à représenter les lieux où se déroulent les actions du spectacle, qu'il s'agisse de structures architecturales, de toiles peintes, de panneaux, de meubles, de bibliothèque ou d'autres éléments scéniques qui contribuent à l'atmosphère et à l'esthétique globale de la scène.</p> <p>ACCESSOIRES – NON OBLIGATOIRE (SAUF POUR LES PRODUITS INFLAMMABLES À PROXIMITÉ D'UNE SOURCE DE CHALEUR ÉLECTRIQUE)</p> | <p>Les accessoires sont des objets manipulés ou utilisées par les artistes lors de la performance, qui servent à soutenir l'action, enrichir le jeu des acteurs ou ajouter un réalisme à la scène. Contrairement aux éléments de décor, les accessoires sont souvent de taille plus petite et peuvent inclure des objets comme des livres, des ustensiles, des instruments de musique, des téléphones ou tout autre élément mobile avec lequel les interprètes interagissent directement.</p> |
| <p>LISTE DES MATÉRIAUX INFLAMMABLES :</p> <p>Tissus et matériaux scéniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rideaux de scène, toiles de fond et tentures non ignifugés - Gaze (toiles légères et transparentes) - Voiles et filets de scène - Costumes ou accessoires fabriqués à partir de tissus inflammables <p>Matériaux de construction et de décoration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Panneaux de bois (contreplaqué, MDF, bois naturel) non traités avec retardateur de flamme - Mousse de polystyrène ou de polyuréthane utilisée pour créer des éléments de décors sculptés - Papier et carton | |

9.2 EFFETS PYROTECHNIQUES D'INTÉRIEURS

Toute production ou locataire souhaitant intégrer des effets pyrotechniques ou de flammes dans un spectacle ou événement doit respecter les exigences du [Manuel des pièces pyrotechniques pour effets spéciaux](#) et du [Guide de préparation pour les spectacles avec effets spéciaux devant public](#).

Ces effets comportent des risques importants, tels que l'intoxication, les brûlures, les explosions ou les électrocutions, pouvant affecter le public, les artistes, les techniciens de scène et toute autre personne impliquée.

Le niveau de risque dépend de plusieurs facteurs, tels que :

- Les caractéristiques du bâtiment
- Les caractéristiques de la salle
- Les équipements d'effets spéciaux utilisés :
 - L'expertise des personnes concernées (concepteurs et opérateurs d'effets spéciaux) ;
 - La gestion des mesures d'urgence et le plan de sécurité incendie ;

- L'accès au bâtiment ou au site par les services d'urgence ;
- Les ressources des services d'urgence disponible et le personnel de sécurité ;
- Le matériel de lutte contre un début d'incendie (nombre et capacité des extincteurs portatifs, armoires d'incendie, etc.) et la formation du personnel pour l'utiliser ;
- L'entreposage et la manutention des produits inflammables et des matières explosives.

Évaluation des risques

Ces facteurs doivent être pris en compte lors de la préparation d'un événement avec effets spéciaux. Diffusion Momentum doit analyser les risques qui découlent du projet avec leurs concepteurs, opérateurs et service incendie afin d'identifier la zone de danger.

Cette évaluation des risques doit être réalisée sous la responsabilité d'un expert en effets spéciaux qui prend en charge l'ensemble des effets spéciaux et en assume la responsabilité.

« Un expert en effets spéciaux est une personne détenant un permis de pyrotechnicien en effets spéciaux émis par Ressource naturelles Canada. Il peut également s'agir d'un professionnel détenant une expertise en conception et en opération d'effets spéciaux reconnue dans le milieu et acceptable pour le service local de sécurité incendie. Cette expertise doit être basée sur une formation, une expérience et un entraînement pertinents. Un expert en effets spéciaux doit superviser la préparation et l'opération des effets spéciaux de l'événement, et il est responsable de leur bon déroulement. Cet expert en effets spéciaux et ses opérateurs doivent détenir les assurances en responsabilité civile qui pourraient être requises par certaines autorités. »

Zone de danger :

Une zone de danger doit être établie en tenant compte des propriétés des pièces pyrotechniques qui seront utilisées, de la manière dont elles seront positionnées, des instructions du fabricant, des conditions météorologiques si l'activité pyrotechnique a lieu à l'extérieur et des risques de blessures corporelles ou de dommages au bâtiment causés par l'utilisation des pièces pyrotechniques.

Établissement de la zone de danger pour les pièces pyrotechniques

La distance minimale à respecter entre les pièces pyrotechniques et les spectateurs ou artistes doit correspondre à la **plus grande des options suivantes** :

- Pour les spectateurs : 5 mètres, la distance recommandée par le fabricant ou deux fois le rayon de retombée du dispositif pyrotechnique.
- Pour les artistes : la distance recommandée par le fabricant ou deux fois le rayon de retombé du dispositif pyrotechnique.

9.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le locataire et Diffusion Momentum s'engagent à prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé et assurer la sécurité des personnes travaillant sur les lieux de l'installation scénique et de se conformer aux règles en vigueur en matière de santé et sécurité au travail. De manière plus particulière, lors des quarts de travail de montage et de démontage, les parties s'engagent à faire en sorte que leurs préposés, employés, invités ou toutes personnes sous leur responsabilité respective, portent les équipements de protection individuelle suivantes : chaussures avec embouts d'acier, pantalon long et,

lorsque nécessaire, le casque de sécurité et les lunettes de protections. Les hauts sans manches (maillots de corps ou débardeurs) sont interdits.

Diffusion Momentum a le souci de maintenir un environnement de travail sécuritaire pour l'ensemble de son personnel et de ses utilisateurs. Les locataires sont assujettis aux mêmes normes de sécurité que les employés de Diffusion Momentum. Pour toutes interventions en nos lieux, le locataire est prié de se référer aux professionnels présents pour l'utilisation des éléments ici-bas :

Travail au débarcadère

Avant le déchargement et le chargement du camion, les techniciens s'assurent que le moteur du camion est coupé de façon à ne pas être exposés aux émissions de monoxyde de carbone. Aussi, ils s'assurent qu'une personne connaisse le plan de chargement avant de commencer à décharger ou à charger le camion.

Seul le personnel de Diffusion Momentum peut se servir du monte-charge et du quai niveleur.

Nacelle élévatrice

Les techniciens de Diffusion Momentum ainsi que les préposés, employés ou invités du locataire (sous validation et contrôle des techniciens de Diffusion Momentum) ayant leur carte de compétence à jour peuvent utiliser la nacelle élévatrice lors des montages et démontages.

Escabeaux et échelles

La hauteur maximale de travail dans les échelles et les escabeaux est de trois (3) mètres aux pieds de la personne avant l'obligation de devoir s'attacher. Un technicien au sol doit assurer en tout temps la surveillance de l'escabeau. En aucun cas, un employé ne peut répondre à son téléphone cellulaire lorsqu'il se trouve dans un escabeau ou échelle. Il en est de même pour la personne qui assure la protection dudit employé.

En tout temps, l'employé doit, en montant ou en descendant, avoir trois (3) points de contact sur l'escabeau ou l'échelle. L'employé ne doit jamais se tenir sur le dernier barreau d'une échelle ou sur le plateau d'un escabeau.

Notez bien que seul le personnel de Diffusion Momentum est autorisé à monter sur les escabeaux et les échelles.

Travail sur les passerelles

Aucun membre du personnel du locataire n'a le droit de se retrouver à ces endroits, et ce, en tout temps.

Travail sur les moteurs et des porteuses

Seul le personnel de Diffusion Momentum autorisé et formé peut utiliser les contrôles des moteurs et des porteuses. Seuls le DT, le chef éclairagiste, le chef plateau, le chef machiniste ou le chef son peuvent donner l'approbation pour un mouvement des moteurs ou de porteuses.



9.4 DROITS D'AUTEUR

Le locataire prend la responsabilité de payer les droits d'auteurs relatifs à son ou ses événements directement à ENTAMDEM. Diffusion Momentum se dissocie de toute responsabilité à cet égard.

10. CONTRAT ET PAIEMENT

Une fois que la date de l'événement est réservée par l'équipe de Diffusion Momentum, une preuve de réservation par courriel sera acheminée au locataire.

Acompte

À la suite de la prise de besoins, un contrat sera envoyé au locataire. Celui-ci devra signer et retourner le tout avec un dépôt non remboursable de 30% du coût de locataire.

Facturation

Après votre événement, l'équipe des opérations et de la comptabilité s'autorise une période de 3 à 4 semaines pour traiter la facturation. Si le locataire a eu recours au service de billetterie, le paiement sera effectué selon les termes décidés entre les deux parties. À la réception de sa facture, le locataire a un délai prescrit de 30 jours pour régler la somme en totalité. Si vous rencontrez des enjeux, veuillez en aviser la direction des opérations locatives.

10.1 DISPOSITIONS FINALES

La présente *Politique de location de plateaux* ainsi que les annexes sont mises à jour par le service des opérations spectacles et locatives et résolues par les membres du conseil d'administration de Diffusion Momentum.

Toute demande ou toute situation non prévue par la présente politique de location de plateaux est soumise à la codirection générale de Diffusion Momentum.

ENGAGEMENT D'IMPARTIALITÉ

Par souci de neutralité, Diffusion Momentum a pris la décision de n'accepter aucune location de causes partisans, donc toutes demandes de partis politiques ou organisations engagées dans un mouvement protestataire ou religieux seront refusées d'emblée. Cependant, si tous les partis sont représentés, nous pourrions accepter une location sous forme de débat juste et équitable.



ANNEXE A – TARIFICATION DES ESPACES

| Les-Frères-Lemaire | *Tarif PRÉFÉRENTIEL 2025-2026 | Tarif RÉGULIER 2025-2026 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Forfait Lemaire - Spectacle avec générale | 5 100 \$ | 7 295 \$ |
| Forfait Lemaire – Montage Générale et/ou Générale Démontage | 2 325 \$ | 3 300 \$ |
| Forfait Lemaire – Montage Générale Démontage | 3 070 \$ | 4 355 \$ |
| Forfait Lemaire - Générale Spectacle Démontage | 4 080 \$ | 5 790 \$ |
| Forfait Lemaire – Spectacle | 4 410 \$ | 6 300 \$ |
| Forfait Lemaire - Spectacle Démontage | 3 580 \$ | 5 080 \$ |
| Option Lemaire - 2e journée | 2 790 \$ | 3 960 \$ |
| Option Lemaire - 2e représentation dans la même journée | 1 325 \$ | 1 905 \$ |
| Forfait Lemaire - Conférence Réunion | 2 955 \$ | 4 230 \$ |
| Ajout Corbeille | 250 \$ | 355 \$ |
| Ajout Balcon | 250 \$ | 355 \$ |

| Cabaret Guy-Aubert | *Tarif PRÉFÉRENTIEL 2025-2026 | Tarif RÉGULIER 2025-2026 |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Forfait Cabaret - Spectacle avec générale | 3 610 \$ | 5 175 \$ |
| Forfait Cabaret – Montage Générale et/ou générale Démontage | 1 645 \$ | 2 340 \$ |
| Forfait Cabaret – Montage Générale Démontage | 2 140 \$ | 3 040 \$ |
| Forfait Cabaret – Spectacle | 3 275 \$ | 4 675 \$ |
| Forfait Cabaret – Spectacle Démontage | 2 780 \$ | 3 975 \$ |
| Forfait Cabaret - Conférence & Galas | 2 320 \$ | 3 330 \$ |
| Forfait Cabaret - Réunion | 1 265 \$ | 1 800 \$ |
| Option Cabaret - 2e journée | 2 005 \$ | 2 850 \$ |
| Option Cabaret - 2e représentation dans la même journée | 1 080 \$ | 1 560 \$ |
| Option Cabaret - Loges | 655 \$ | 940 \$ |

| Studio Monique-Bourgeois | *Tarif PRÉFÉRENTIEL 2025-2026 | Tarif RÉGULIER 2025-2026 |
|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|
| Forfait Studio | 1 315 \$ | 1 870 \$ |
| Option Studio - Loges | 410 \$ | 585 \$ |



| Foyer lounge | *Tarif préférentiel 2025-2026 | Tarif RÉGULIER 2025-2026 |
|-----------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Forfait - Cocktail | 880 \$ | 1 255 \$ |
| Forfait - Salon | 1 235 \$ | 1 755 \$ |
| Forfait - Cocktail/Salon 2e étage | 375 \$ | 525 \$ |

| Terrasse | *Tarif préférentiel 2025-2026 | Tarif RÉGULIER 2025-2026 |
|------------------|-------------------------------------|--------------------------------|
| Forfait Terrasse | 1 540 \$ | 2 200 \$ |

***Tarif préférentiel inclus :**

- OBNL de la région d'Arthabaska et de l'Érable
- Organismes reconnus par la ville de Victoriaville
- Établissement scolaire de la région d'Arthabaska et de l'Érable
- École de danse de la région d'Arthabaska et de l'Érable
- Fondation de la région d'Arthabaska et de l'Érable
- MRC des Sources
- Organismes valorisant le domaine de la culture et des arts
- No partenaires

ANNEXE B – TARIFICATION À LA CARTE

Veillez noter que toute heure de travail excédant les heures incluses dans la soumission de départ sera facturées en supplément, selon la tarification ci-dessous, au locataire.

| | | |
|-----------------------|--------------|------|
| Personnel technique | Taux horaire | 42\$ |
| Gérance de salle | Taux horaire | 38\$ |
| Personnel d'accueil | Taux horaire | 27\$ |
| Personnel d'entretien | Taux horaire | 40\$ |

Voici la liste des frais supplémentaires pour les services additionnels concernant l'utilisation d'équipement pour les différents espaces.

| Salle Les-Frères-Lemaire | | |
|----------------------------------------------------------------|--------|---------------------|
| Piano à queue 9' - Yamaha CFX9 | 550 \$ | par jour |
| Accord du piano | 150 \$ | par utilisation |
| Micro sans fil - Type bâton ou micro-casque | 35 \$ | par jour par micro |
| Écran 18'x12' et projecteur 8 000 lumens | 330 \$ | par jour |
| Télécommande de présentation sans fil | 100 \$ | par jour |
| Cyclo et projecteur 8 000 lumens | 350 \$ | par jour |
| Projecteur Cinéma et écran cinéma | 450 \$ | par jour |
| Moving | 100 \$ | par paire |
| Lutrin de bois Carré 150 incluant micro sans fil de type bâton | 50 \$ | par jour |
| Praticables 4'x8' | 15 \$ | par praticable |
| Console de moniteur S5000 D-Live | 300 \$ | par jour |
| Console MA3 on PC | 300 \$ | par jour |
| Lutrin musique Noir | 10 \$ | par jour par lutrin |
| Bar Led | 25 \$ | par unité |
| Barrières / Mains courantes 3' | 10 \$ | par unité |
| Barrières / Mains courantes 6' | 20 \$ | par unité |
| Tapis de danse (+4h d'installation) | 400 \$ | par jour |

| Cabaret Guy Aubert | | |
|----------------------------------------------------------------|--------|--------------------|
| Piano à queue 6' - Yamaha C3 | 330 \$ | par jour |
| Accord du piano | 135 \$ | par utilisation |
| Télécommande de présentation sans fil | 100 \$ | par jour |
| Micro sans fil - Type bâton ou micro-casque | 35 \$ | par jour par micro |
| Écran 13'x7' et projecteur 8 000 lumens | 290 \$ | par jour |
| Lutrin de bois Carré 150 incluant micro sans fil de type bâton | 50 \$ | par jour |
| Praticables 4'x7' | 15 \$ | par praticable |
| Moving | 100 \$ | par paire |
| Console de moniteur - S-3000 D-Live | 250 \$ | par jour |
| Console Yamaha QL1 | 150 \$ | par jour |

| | | |
|--------------------------------|-------|---------------------|
| Lutrin musique Noir | 10 \$ | par jour par lutrin |
| Bar Led | 25 \$ | par unité |
| Barrières / Mains courantes 3' | 10 \$ | par unité |
| Barrières / Mains courantes 6' | 20 \$ | par unité |

Studio Monique Bourgeois, Foyer Victoriaville-et-sa-région, Lounge Laurier et la terrasse Daniel Gaudreau

| | | |
|-------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------|
| Piano à queue 5' - Cabel Nelson | 250 \$ | par jour |
| Accord du piano | 135 \$ | par utilisation |
| Télécommande de présentation sans fil | 100 \$ | par jour |
| Console Yamaha QL1 | 150 \$ | par jour |
| Micro sans fil - Type bâton ou micro-casque | 35 \$ | par jour par micro |
| Écran (mur blanc) et projecteur 2 500 lumens | 120 \$ | par jour |
| Téléviseur Sony 4K (<i>Incluant carte de son, deux moniteurs et caméra</i>) | 250 \$ | par jour |
| Lutrin de bois Carré 150 incluant micro sans fil de type bâton | 50 \$ | par jour |
| Praticables 3'x6' | 15 \$ | par praticable |
| Bar Led | 25 \$ | par bar led |
| Lutrin musique Noir | 10 \$ | par jour par lutrin |
| Tapis rouge (+2 heures d'installation) | 250 \$ | par jour |

INFORMATION

Pour consulter nos différents politiques :

[Politique en matière de confidentialité et d'utilisation des données](#)

[Politique de billetterie](#)

[Politique de développement durable](#)

